Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

RAPPORT 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Conseil départemental de **Tarn-et-Garonne**

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

AVANT PROPOS

L''article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :
- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Depuis 2012 le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente ainsi, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais, en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

A destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens, répondant ainsi aux objectifs du développement durable

Ce rapport témoigne du rôle moteur du Conseil départemental, aux côtés des agglomérations, des communautés de communes et des communes, favorisant le développement équilibré des territoires, la protection du cadre de vie et la cohésion sociale, le bien-être et le bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

Enfin, l'année 2022 marquait un début de retour à la normale après deux années marquées par la pandémie de Covid-19, qui n'a pas épargné le Tarn-et-Garonne.
L'action du Conseil départemental s'est ainsi exprimée à son plein potentiel dans tous ses domaines de compétence.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Avant-propos 3

Portrait du territoire 6

Les points forts 2021 7

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité 9

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale

L'action sociale territorialisée

L'habitat social

Tarn-et-Garonne Habitat

Permettre l'épanouissement de chacun 15

L'Abbaye de Belleperche

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Le sport

Les actions réalisées en lien avec l'olympisme

La culture et les savoirs

Développer des synergies au service de la culture pour chacun

Un tourisme durable et responsable

La solidarité territoriale

La direction des ressources humaines

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles 25

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

La préservation des rivières

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Favoriser les modes de consommation et de production responsables 31

Une agriculture durable

Le GIP Public labo : un laboratoire vétérinaire départemental performant

Une mobilité plus sobre en carbone

Bien manger en Tarn-et-Garonne

La dématérialisation des procédures

Une politique d'achats responsables

Réduction et valorisation des déchets

Lutter contre le changement climatique 39

La Direction de l'immobilier

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

Un éclairage routier économe

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le service public de la rénovation énergétique

Solidarité et attractivité territoriale

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

PORTRAIT DU TERRITOIRE

15 cantons
195 communes
3 718 km²

Dynamisme démographique (référence 2019)

264 910 habitants (au 01/01/2016)
+ 0,9 % croissance démographique annuelle moyenne 2013-2019
70 habitants/km²
41,6 ans moyenne d'âge
25,6 % de la population a moins de 20 ans
20,1 % de la population a plus de 65 ans

Conjoncture économique (référence 2019)

89 662 emplois
13,8 % taux de chômage des 15/64 ans
1 actif sur 5 travaille hors du département
20 380 €/an revenu médian
16,4 % taux de pauvreté

Paysage économique (référence 2019)

8 360 établissements actifs employeurs (hors particuliers) fin 2019, dont :
56,4 % commerce, transport, services
14,9 % administration publique, enseignement, santé, action sociale
11,2 % construction
9,9 % agriculture, sylviculture, pêche
7,6 % industrie

Agriculture

213 400 ha de surface agricole utilisée en 2020
3 746 établissements agricoles dont 3 153 à titre principal en 2020
5 % des emplois en 2019
1er producteur français de pommes, kiwis, concombre de plein air et fruits frais en 2019
2e producteur français de prunes, raisin de table, noisette et melon en 2019
3e producteur français de viande de chevreaux en 2019

Environnement

3 642 ha de zones humides
6 400 km de cours d'eau
17 espaces naturels sensibles
6 808 espèces recensées dont :
584 espèces protégées
168 espèces en danger
293 introduites dont 61 envahissantes

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Les points forts 2022 :

Solidarité

La relance des projets de mise en accessibilité des collèges du Département pour les personnes en situation de handicap.

Une augmentation de la prise en charge au niveau du programme départemental d'insertion et du pacte territorial.

Éducation

La poursuite du chantier de restructuration du Centre universitaire de Montauban, avec l'ouverture du nouveau Pavillon de l'Éducation en septembre 2022.
Le lancement opérationnel des deux projets d'extensions de collèges (Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre) avec les concours de maîtrise d'œuvre qui aboutiront en fin d'année.

Culture

La fin de la deuxième phase des travaux de restructuration des Archives départementales (réaménagement des espaces intérieurs) permettant un accueil du public scolaire et autre très satisfaisant ainsi que l'organisation d manifestations, et le lancement d'un grand projet d'extension.
Le lancement de la troisième phase des travaux d'urgence à l'Abbaye de Belleperche, visant à reconstruire la toiture de l'aile Sud de l'ancien cloître.

Environnement

Hausse des plafonds d'intervention du Département en faveur des travaux d'eau potable et d'assainissement portés par les collectivités.
Au titre des Espaces Naturels Sensible, la plantation de plus de 3 000 arbres (boisements diversifiés, agroforesterie et haies champêtres) sur les sites de Saint-Nicolas-de-la-Grave et de Bourret/Montech, l'installation d'un éco-pâturage de 3 ha sur l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, la mise en ligne d'un site Internet dédié aux Espaces Naturels Sensibles, la pose d'un platelage sur le bras-mort restauré du site de l'Espinassié,
En matière de ressource en eau : création de l'association interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Tarn Aveyron.
Démarche en cours pour participer à la recapitalisation de la CACG, laquelle poursuit divers objet dont notamment le développement des énergies renouvelables, le développement d'outils de gestion et d'ingénierie pour un pilotage optimisée de la ressource en eau
Mise en place d'une télégestion sur les barrages départementaux permettant d'assurer un suivi au plus juste des différents indicateurs techniques pendant l'étiage très sévère de 2022.

Bien manger en Tarn-et-Garonne

La mise en service en 2022 de la demi-pension du collège de Caussade avec une cuisine et un réfectoire entièrement rénovés.
Le lancement d'un gros programme de renouvellement d'équipements des cuisines dans sept collèges du Département.
La mise en service du logiciel Easylis dans les collèges
Un appui à la réflexion en cours sur le devenir de l'abattoir, ainsi que sur une légumerie solidaire portée par des associations.
La mise en œuvre de marchés publics départementaux tenant compte de critères environnementaux et tendant vers des produits de qualité.

Routes de demain en Tarn et Garonne

L'innovation dans le cadre des techniques routières par le biais de chantiers expérimentaux en partenariat avec les entreprises du secteur a permis, en 2022, deux opérations spécifiques. À Labarthe sur la RD 29, un revêtement comportant 15 % de liant végétal, sous-produit de l'industrie papetière a été réalisé dans de très bonnes conditions de durabilité. A Genebrières, sur la RD 70, le retraitement en place de la chaussée, à faible trafic, a permis d'économiser des apports de matériaux d'extraction et d'éviter de recourir aux ressources naturelles habituelles (énergies fossiles, minéraux).

Bâtiments

La poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments (remplacement de menuiseries extérieures, isolation de combles), notamment le lancement des travaux de réfection des menuiseries extérieures de la médiathèque départementale, en préservant l'architecture de ce bâtiment.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Au titre de ses compétences sociales, le Conseil départemental a fait le choix de contractualiser avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Trois objectifs prioritaires sont ainsi poursuivis dans ce cadre de cette convention (351 561 € conventionnés en 2022) :
- renforcer les politiques d'insertion,
- éviter les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- revisiter le travail social.

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

Le pacte territorial d'insertion

Le PTI 2021-2023 s'articule autour de 5 priorités :
- rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale : renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions, faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire, participer aux temps d'échanges et aux instances partenariales, identifier les référents de parcours,
- améliorer la connaissance des publics : recenser les systèmes d'information existants, optimiser leur exploitation et développer les échanges de données,
- permettre l'accès aux droits : lutter contre le non-recours aux droits sociaux, améliorer la communication auprès des usagers, former les représentants des bénéficiaires RSA en équipes pluridisciplinaires,
- lever les freins à l'insertion : développer une offre complète et homogène d'aide à la mobilité sur l'ensemble du territoire, permettre l'autonomie des publics via l'accès aux savoirs de base, accompagner les publics à prendre soin de leur santé,
- développer l'accès à l'emploi : favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, accompagner les jeunes de moins de 25 ans, renforcer le partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, travailler la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Il est complété par un catalogue d'actions regroupées en 2 catégories :
- parcours confiance et estime de soi : ateliers de redynamisation,
- parcours autonomie : actions de formation linguistique, numérique, inclusion des publics féminin, accès à la mobilité.

Ces actions peuvent être financées par les fonds propres du Département, le Fonds Social Européen ou le plan pauvreté.
Au 7 octobre 2022, 635 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, en augmentation par rapport à 2021.

Le programme départemental d'insertion (PDI)

Le PDI 2021-2023 propose des actions pour les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours vers l'emploi. Suivant l'avancement de leur projet, ils sont orientés vers :
- un accompagnement dans un parcours professionnel,
- un coaching pour les bénéficiaires du RSA depuis plus de 5 ans dans le dispositif,
- un accompagnement des travailleurs indépendants.

Le Département travaille avec 18 opérateurs dont certains sont cofinancés par le fond social européen (FSE).
Au 7 octobre 2022, 311 personnes ont été prises en charge dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, également en augmentation par rapport à 2021.

Le plan insertion emploi (PIE)

Le Conseil départemental a signé avec l'État une convention annuelle d'objectifs et de moyens.
Il finance une partie des salaires versés aux bénéficiaires du RSA recrutés sur des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et apporte une aide aux postes des salariés en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion) bénéficiaires du RSA, recrutés au sein des ateliers et chantiers d'insertion, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle.
En 2022, 97 bénéficiaires du RSA sont concernés.

L'aide aux postes en PEC est prise en charge par le Département pour le secteur marchand et non marchand à hauteur de 500 € mensuels pour un contrat d'au moins 20 heures et complétée par un soutien de 50 € supplémentaire pour les 12 premiers mois de contrat, à tout employeur qui embauche un allocataire du RSA.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

En 2022, 170 Parcours Emploi Compétences pourront être signés avec des bénéficiaires du RSA.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté, a initié la création de « Tarn-et-Garonne Emploi », une plateforme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels ; elle est opérationnelle depuis le dernier trimestre 2019.
Au 7 octobre 2022, la plateforme enregistre 2 132 personnes inscrites et 1 368 CV en ligne. Les modalités de fonctionnement de la plateforme évoluent régulièrement pour tenir compte du marché de l'emploi.

L'action sociale territorialisée

Les maisons départementales de solidarité (MDS)

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale.
Avec 5 MDS (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons des solidarités reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.
Le Conseil départemental a récemment redéfini la présence territoriale des MDS afin de faire coïncider les territoires d'intervention avec ceux des intercommunalités issues de la loi NOTRe.
Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :
- des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- des éducateurs et des psychologues,
- des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :
- l'accueil et l'orientation des usagers,
- l'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- l'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

L'habitat social

Politique départementale en matière d'habitat social (aide à la pierre)

La démarche du référent de parcours :
La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'État concernant la politique habitat.
Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2006, la compétence déléguée en matière d'aide à la pierre. Le périmètre d'action de la délégation Conseil Départemental pour la période 2018-2023 concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé.
Les crédits délégués par l'État sur le parc public s'élevaient à 710 906 € en 2021 ; ils ont permis le financement de 147 logements neufs et la rénovation de 66 logements (rénovation lourde ou thermique). Concernant le parc privé, 319 dossiers (302 propriétaires occupants et 17 logements sociaux) ont bénéficié de subventions au titre des travaux de l'ordre de 3 471 356 €. Une aide de 41 821 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs (animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH).

Par ailleurs, le Département accorde des aides pour la production de logements sociaux et sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Le Département, sur ses crédits propres, a soutenu les bailleurs HLM à hauteur de 404 571 €. De plus, l'état des garanties d'emprunts accordées par le Département en 2021 aux bailleurs sociaux, pour la production ou réhabilitation a concerné 613 logements. Pour le parc privé, constitué de propriétaires occupants, des aides à hauteur de 130 258 € ont été accordées pour l'aide au maintien à domicile, à la lutte contre la précarité énergétique et à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en complémentarité des aides de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

Politique départementale en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics vulnérables (aide à la personne)

Le fond de solidarité pour le logement (FSL)
Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2005, la compétence en matière de gestion du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Il s'agit d' un dispositif d'action sociale et d'insertion des populations. Il intervient en direction des personnes, ménages ou familles qui, en raison de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir :
- en attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges),
- en organisant une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement.

Les aides du FSL sont ponctuelles et subsidiaires ; elles interviennent en dernier recours après activation des dispositifs de droit commun. Le FSL est l'un des outils d'action du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et intervient en cohérence avec ses orientations.
Le bilan 2021 traduit une reprise de l'activité FSL après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et l'efficacité des mesures prises pour prendre en compte ses conséquences économiques : priorité aux secours sur les prêts, hausse des aides forfaitaires et revalorisation de 20 % du plafond des ressources des familles éligibles.

Les modifications successives introduites dans le règlement intérieur en 2020 et 2021 ont eu un effet positif avec une augmentation de la moyenne des aides attribuées sur les deux territoires et un nombre de dossiers en nette augmentation (2 052 dossiers instruits en 2021 contre 1 768 en 2020). 1 804 décisions favorables ont été prises pour un montant d'aides de l'ordre de 752 401 €. La participation du département au FSL s'élèvait à 360 000 € en 2021.

L' accompagnement des publics vulnérables
Les conseillers en économie sociale familiale des MDS assurent une médiation sociale (complétée par la médiation juridique de l'ADIL) auprès des 270 familles concernées par une expulsion locative.
Le schéma départemental pour l'accueil des personnes dites gens du voyage (SDAGV) a poursuivi sa révision en 2021.
Le Conseil Départemental finance également des actions menées par des associations. En 2021, les subventions globales aux associations menant des actions d'accompagnement social se sont élevées à 398 266 € au titre des politiques du logement relevant des aides à la personne.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne couvrant la période 2017-2022. Ce plan fait l'objet en 2022 d'une étude sous maîtrise d'ouvrage départementale pour sa révision en lien avec celle du plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).
Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc.). Ce plan vise également la sécurisation des parcours résidentiels et du développement des territoires.

Des problématiques multiples
Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :
- une croissance démographique qui place le département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,
- des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- une précarité grandissante des ménages qui

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé, avec près de 70 % des ménages éligibles à un logement social,
- des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centre-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1er logeur social du département, gère plus de 4 500 logements locatifs : 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.
Le Département est engagé sur un programme 2020-2024 d'accompagnement à la réhabilitation du parc ancien de TGH et accorde chaque année une participation financière de l'ordre de 10 % du montant hors taxe (plafonnée à 420 000 €) des travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité) .
Tarn-et-Garonne Habitat (TGH) répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit pour le Département de développer les compétences et le bien être de ses agents, mais aussi d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.
La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse (entrée tarif plein à 2 €, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et ses animations gratuites rend ce service accessible à tous.
La qualité des services proposés par ce site emblématique a été reconnue par l'obtention du label « Qualité tourisme sud de France », et l'entrée de l'abbaye dans ce réseau de professionnels du tourisme.

Lors de l'élaboration de la saison culturelle, il a été décidé, dans un souci de soutien au secteur artistique local, d'ajouter aux animations et propositions habituelles des créations ou résidences de compagnies départementales. Au programme : de nombreux rendez-vous, dont deux festivals, autour du spectacle vivant (spectacle, lectures, concert,etc.) Tous ont rencontré un vif succès.

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau.
Entre juillet et août, 67 746 personnes s'y sont rendues pour des activités organisées par la base de loisirs ou pour se promener librement.
Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.
La base de loisirs accueille un public diversifié :
- des classes découvertes, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grandes thématiques…).
- des centres de loisirs et groupes divers qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration (3 682 enfants accueillis),
- des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés (44 personnes en séjours).

La base de loisirs, classée « Zone Natura 2 000 », attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature.
Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.
Chiffres clés
Plus de 13 912 personnes ont fréquenté Piscine/Plage 82.
Près de 6 423 personnes (adultes et enfants) ont effectué un séjour ou une activité à la Base de loisirs.

Les points forts de l'année 2021

- Journée d'intégration : ces journées de cohésion et d'intégration en plein air ont été proposées pour la quatrième fois à toutes les classes de 6ème des collèges publics du département à partir de début septembre. Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève pour les activités, avec la prise en charge du transport. Ainsi 30 classes représentant 900 élèves de 6ème ont profité ce projet.
Les collèges Vercingétorix (Montech), Jean de Prades (Castelsarrasin), Jean Jaurès (Montauban), Ingres (Montauban) et Antonin Perbosc (Lafrançaise), ont répondu favorablement et participent à ces journées de découverte des sports olympiques : cyclisme, course à pied, basket, badminton, tir à l'arc et rugby notamment.

- Les « journées du goût et saveurs gourmandes »
Elles sont organisées du 7 au 27 novembre avec 11 journées pour les scolaires et 1 pour les accueils de loisirs. Ces journées, proposées en partenariat avec Interfel et Public-Labos Tarn-et-Garonne, se composent de 4 ateliers par petits groupes pour environ 2 classes de maternelle par jour. En 2022, le choix a été fait de cibler les plus petits afin de répondre à une forte demande sur cette tranche d'âge.
Les 4 ateliers sont les suivants : une préparation de fruits et légumes, des jeux de l'arbre et memory, des presses de jus de pommes et de raisins, un atelier sur la provenance des fruits et légumes.

- Les journées découverte sport environnement et découvertes sportives pour tous groupes : près de 3 000 activités à la journée (journées/enfants) ont été proposées tout au long de l'année 2022. Elles se veulent « clé en main » et adaptées selon les tranches d'âges et les cycles scolaires dont les thématiques principales sont l'environnement et le sport de plein air.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

- Les séances thématiques de découverte organisées à la base de loisirs :
Ornithologie pour le tout public et les groupes scolaires : 913 enfants.
Pêche pour les groupes scolaires : 405 enfants.
Insectes aquatiques pour les groupes scolaires : 127 enfants.
Land art pour les groupes scolaires : 66 enfants.

- Piscine/Plage 82 : loisirs, sport, et découverte du confluent pour un prix modeste pendant la saison estivale. Avec près de 13 912 personnes accueillies en 2022, la piscine est la 2eme du département en terme de fréquentation sur la saison estivale (après Ingréo à Montauban).

- Cours de natation : La base de loisirs a proposé tout l'été des cours de natation. En 2022, 405 séances ont été proposées dont 163 financées par le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif), dont 232 cours d'apprentissage et 173 cours de perfectionnement.
Pour la 3ème année, le Conseil départemental a signé une convention avec le C.D.O.S. permettant de proposer gracieusement, aux enfants de 6 à 12 ans, des cours de natation dans le cadre du plan lancé par le Ministère « J'apprends à nager ».
A ce dispositif, s'ajoutent des séances de natation et tests d'aisance aquatique à la demande pour les écoles ou les collèges. En Juin 2022, le collège de Lauzerte et l'école St-Joseph à Saint-Nicolas- de-la-Grave en ont profité.
En septembre 2022, les tests d'aisance aquatique ont été proposés aux collèges François Mitterrand (90 élèves), Jean Rostand (200 élèves), Jean Jaurès (146), Jean-Jacques Rousseau (180 élèves), Simone Veil (116) et Despeyrous (160 élèves).

Enfin, le partenariat avec des travailleurs de l'ESAT de Castelmayran pour l'entretien des espaces verts, a été reconduit.

Sport solidarité
La base de loisirs développe un lien fort avec les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Direction du Pôle Solidarités Humaines. Elle les accueille en séjours, avec notamment la réalisation d'un projet collaboratif entre éducateurs et jeunes adolescents, autour de la production d'un film. L'objectif du film est de créer une cohésion de groupe et de favoriser l'intégration sociale et éducative pour ces mineurs en situation d'isolement.

Restructuration des locaux

- Le chalet d'accueil a été changé pour une meilleure utilisation et un rendu plus professionnel (18 772 €). Intégralement en bois, il s'intègre parfaitement au caractère environnemental et naturel de la confluence.
- Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'acheminement de l'allée centrale vers les hébergements et chalets a été repensé pour un montant de 35 395 €.
- Les luminaires des toilettes publiques ont été rénovés dans un objectif d'économie d'énergie, pour un investissement de 3 192 €.
- Concernant l'éclairage public, un changement de tous les candélabres de la base de loisirs pour améliorer la consommation énergétique et la vétusté est en cours, pour un total de 28 436 € .
- Un aménagement paysager naturel devant le bâtiment administratif est en perspective pour la fin de l'année 2022, pour un montant de 11 778 €.

Perspectives

- Réaffirmer les vocations éducatives, environnementales, touristiques et sportives de la Base de loisirs.
- Poursuivre la rénovation des équipements pour un meilleur accueil du public.
- Poursuivre les choix de rénovation des équipements en fonction de la sobriété énergétique (remplacement des éclairages par des LED notamment).
- Poursuivre la promotion de la Base de loisirs dans une dynamique de développement de ses actions autour de projets de communication, avec par exemple la refonte de son site internet.
- Inscrire la Base de loisirs dans une véritable dynamique sportive, puisque par un courrier officiel du 7 octobre dernier du comité organisateur de Paris 2024, la Base de loisirs est sélectionnée pour être Centre de Préparation des Jeux Olympiques pour les disciplines olympiques : aviron olympique, para-aviron, canoë-kayak sprint et para-canoë. Cette distinction ouvre de nouvelles perspectives pour les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Le sport

Le soutien au monde associatif

Le sport en faveur du plus grand nombre
Le Département s'investit depuis toujours afin de permettre à tous de pratiquer des activités sportives dans des locaux adaptés et bien équipés, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.
Le Département accompagne également les sportifs au quotidien, avec plus de 287 dossiers de subventions pour les associations, et 58 comités départementaux ayant reçus une aide départementale dans les moments forts de leur activité, comme l'organisation et la participation à des compétitions, et leur fonctionnement avec, par exemple, l'attribution de tenues et matériels sportifs.

Le Loisirs des Jeunes » : le sport pour les plus jeunes
Le développement de la pratique sportive est un droit pour tous les jeunes, et en particulier les plus défavorisés. Le Département a soutenu 14 associations sportives qui proposent, pendant les vacances scolaires, et notamment la saison estivale, des animations et stages sportifs de découverte pour les jeunes. Des tarifs préférentiels sont proposés pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Le soutien aux collectivités pour favoriser l'accès à la pratique sportive de tous
Le Département soutient les projets d'équipements sportifs structurants portés par les communes et les communautés de communes afin de permettre à chaque citoyen du département de pratiquer une activité sportive ; ainsi, 24 projets locaux ont été financés.

Le Sport scolaire pour tous les collégiens : donner sa chance de réussite éducative et sportive à chacun

Le fonctionnement des sections sportives, associations sportives
Le Département soutient le fonctionnement de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), offrant une pratique de multiples sports aux élèves de primaire et de collège.

33 projets sportifs, portés par l'ensemble des collèges du Tarn-et-Garonne en partenariat avec des associations sportives, pour les collégiens de la 6ème à la 3ème, ont été financièrement accompagnés dans le cadre des actions partenariales.
Au total, près de 660 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de sections et de projets sportifs dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

La dotation en équipements sportifs
Dans le cadre de la politique de dotation en équipements sportifs aux collèges, le Département a commandé 42 gros équipements (agrès de gymnastique, matelas de réception, tables de tennis de table, poteaux de volley et de badminton, chariots et armoires de rangement, buts de basket-ball et de handball…).

La sécurité des équipements sportifs
Des contrôles de sécurité réglementaires ont été réalisés pour l'ensemble des infrastructures sportives couvertes et des plateaux EPS des collèges.
L'ensemble des structures artificielles d'escalade des collèges ainsi que les équipements de protection individuelle (baudriers, cordes, mousquetons…) ont été contrôlés.
Des réparations et remise aux normes des équipements dans les gymnases ont été réalisés.

L'accès des collégiens aux structures municipales
Le Département participe aux frais de fonctionnement des communes pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive.

Le Savoir-Nager pour les 6ème
Près d'une centaine de classes de 6ème du secteur public ou du privé, soit plus de 2 538 élèves, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire.

Le Sport Solidarité
Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements-Croix Rouge Française, ESAT le Pech- Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ANRAS, ESAT le Rives de la Garonne à

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Castelmayran,
- ARSEAA, Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint Etienne de Tulmont,
- ARSEAA, Foyer d'accueil médicalisé las Cannelés à Valence d'Agen,
- APIM, Foyer d'accueil médicalisé les 4 vents à Lavit,
- AGERIS 82, Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes en situation d'Handicap Castelsarrasin.

Terre de Jeux 2024
Dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 », le Département mène des actions en matière de pratique sportive auprès de ses publics cibles, tels que les jeunes, les collégiens, le mouvement sportif associatif, ou encore les enfants relevant de l'aide sociale e Département de Tarn-et-Garonne est lauréat du label « Terre de Jeux 2024 ». À cette occasion, une convention entre l'organisation « Paris 2024 » et le Département a été signée.

Les actions réalisées en lien avec l'olympisme

Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne ayant été retenue comme centre de préparation aux jeux pour l'aviron olympique, l'aviron paralympique, le canoë-kayak sprint et le para-canoë, le Département met en œuvre tous les éléments nécessaires à sa promotion auprès des délégations en quête d'un site de préparation aux Jeux.
Cela passe par des actions de communication auprès des instances nationales et internationales des disciplines concernées, par l'acquisition de matériels et équipements sportifs spécialisés pour une plus grande attractivité du site, et possiblement par l'aménagement de locaux (salle de musculation, réhabilitation des vestiaires).
Des plaquettes de présentation de la base de loisirs avec les atouts dans les disciplines concernées en français, anglais et espagnol ont été réalisées et envoyées aux fédérations françaises et internationales.

Journées Olympiques

Pour la deuxième année consécutive, du 2 au 15 juillet, les Journées Olympiques ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, en partenariat avec le mouvement sportif départemental (comités et clubs).
Des comités ou clubs ont donc été présents sur la Base de loisirs durant cette période pour assurer des animations supplémentaires à celles proposées dans le cadre de « Plage 82 ».
L'intérêt de cette action est multiple :
- pour le Département c'est une offre complémentaire, gage d'une attractivité renforcée de la Base,
- pour les comités et clubs, c'est une vitrine offerte pour accroître leur notoriété.
Au total, une quinzaine de disciplines sportives ont été proposées, en plus de l'offre piscine, durant cette période.

Semaine Olympique

Dans le cadre de la Semaine Olympique, le Département a proposé aux collégiens de Tarn-et-Garonne l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté », propriété de la CASDEN, installée dans le hall de l'Hôtel du Département du 22 janvier au 5 février 2022, complétée par un dispositif vidéo élaboré par l'UNSS de Tarn-et-Garonne, diffusé dans une salle du Château Montauriol.
Sur ces dix jours d'exposition, 1 200 élèves de 16 établissements ont pu découvrir l'histoire des JO de 1896 à nos jours, les grands événements qui y sont rattachés pour chaque édition et chaque olympiade, mais aussi les valeurs universelles et humanistes qu'ils véhiculent.

Journée internationale Olympique

Afin de marquer et de célébrer la date du 23 juin, instaurée comme date universelle de la Journée internationale Olympique, le Département avait décidé, pour cette année 2022, de faire venir sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne la caravane des sports de l'UFOLEP, afin d'animer le site et de promouvoir la pratique sportive auprès du plus grand nombre, chez les jeunes en particulier.
La fête du nautisme sur ce même site de la Base de loisirs, organisée le dimanche suivant, soit le 26 juin, s'inscrivait en droite ligne de cette Journée Internationale Olympique.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

La culture et les savoirs

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

Le soutien aux établissements scolaires / sorties et projets culturels

Le Département participe aux frais de transports des écoles, collèges et lycées du département pour leurs sorties à destination de lieux culturels sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.
Pour l'année scolaire 2021-2022, le budget du soutien s'élève à 13 200 € pour 85 déplacements : 10 051 € pour 64 déplacements d'écoles et 3 149 € pour 21 déplacements de collèges.
Par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale triennale État / Département autour de l'Éducation artistique et culturelle, le Conseil départemental finance les projets culturels « Patrimoine et transversalité des domaines artistiques » de 18 collèges du département, et notamment les classes à horaires aménagés dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre, et le dispositif « Orchestre au collège ».

Le soutien aux écoles de musique publiques et associatives

Dans le cadre du SDEEA 2020-2024 (Schéma Départemental des enseignements et de l'éducation artistiques), le Département soutient financièrement chaque année les écoles de musique du territoire, accompagne la création de poste de Dumistes (musicien intervenant), encourage les interventions de ces professeurs de musique en milieu scolaire, et récompense les pratiques pédagogiques innovantes et les projets d'établissements ambitieux.

La langue Occitane

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 5 500 élèves du primaire et 320 collégiens.

Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département a fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.
Les neuf enveloppes budgétaires dédiées aux acteurs culturels du département permettent d'accompagner les structures et porteurs de projets installés en Tarn-et-Garonne dans la concrétisation de leur programmation culturelle et artistique, à destination de tous les publics.
Afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines, le Département adhère au Groupement d'intérêt public « GIP Cafés cultures ».
Ce fonds d'aide est financé par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM…) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salarient des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

Tarn-et-Garonne Régie spectacle

La cellule départementale Tarn-et-Garonne Régie Spectacle a continué de proposer ses prestations de qualité professionnelle en son et lumière ainsi que le prêt de matériel de scène, à moindre coût, aux communes et associations socioculturelles désireuses d'organiser des manifestations.
Ainsi en 2022, près de 90 manifestations auront bénéficié de cette expertise.

Les archives départementales

L'année 2022 marque la fin des travaux de restructuration des Archives départementales. La salle de lecture entièrement rénovée offre aujourd'hui un cadre agréable autant pour le public que pour les agents chargés de l'accueil.
Les espaces de travail ont également été restructurés et offrent un confort apprécié des agents. Le service éducatif situé dans une annexe (maison Razali) accueille désormais le public scolaire dans une salle spacieuse (jauge de 50 personnes), dotée de tout le matériel technique nécessaire (vidéoprojecteur, écran tactile…). Y sont organisées depuis le mois d'avril « les causeries du vendredi », à raison de trois par an.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Ces conférences à l'ambiance conviviale reçoivent l'adhésion du public.
Les journées du patrimoine 2022 ont proposé différentes activités : visites guidées, ateliers de cyanographie, calligraphie, papier marbré et encres végétales. Commencées dès le vendredi avec les enfants du patrimoine, elles se sont terminées le dimanche en fin de journée avec un concert de jazz présenté en plein air par le groupe « Hot swing daddies »
Cette année a également permis de recevoir des groupes d'adultes désireux de découvrir le monde des archives, mais également l'association AMISS (Aide à une Meilleure Insertion Scolaire et Sociale) qui s'est vue proposer des activités de sigillographie pour les enfants venus accompagnés de leurs parents.

Mois du film documentaire

Le « Mois du Film Documentaire » est une manifestation nationale créée en 2000, à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'association « Images en bibliothèques », dont le but est de faire connaître, valoriser et diffuser le film documentaire de création.
Il s'est ouvert le 5 novembre 2022 sur le film « Que l'amour », en présence de la réalisatrice Laetitia Mikles, à l'espace des Augustins, et s'est étalé tout le mois de novembre (5 dates au total) dans les médiathèques de Tarn-et-Garonne.

Le Média'Tour

Cette manifestation créée par la médiathèque départementale vise à faire tourner des musiciens de la scène locale dans les bibliothèques du département. Elle s'est tenue au mois de juin..

Alors Raconte

Le festival « Alors Raconte » s'est déroulé entre les mois de janvier et février 2022 pour sa 26ème édition. En 26 années d'existence, plus de 400 spectacles contés gratuits ont été donnés dans l'ensemble du département.

Le Contrat Territoire Lecture (CTL) et le Contrat Départemental Lecture-Itinérance (CDLI)

Ces deux contrats ont été votés lors de la commission permanente du 7 juillet 2020 entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie et la Médiathèque départementale.
Le CTL 2020-2022 est construit autour de deux axes forts : la poursuite du développement du numérique et la mise en œuvre de l'Éducation aux Médias et à l'Information avec la mise en place d'ateliers pour les 10-14 ans (élèves de CM2 et collégiens de la 6ème à la 3ème).
La Médiathèque départementale étant en cours de ré-informatisation avec la mise en œuvre d'un nouveau portail, l'accès aux ressources numériques va être facilité pour les usagers des bibliothèques partenaires du département.
- Le CDLI a pour objectif de « renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Le CDLI cible prioritairement les territoires ruraux et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants, pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire ».
Le « Média'Tour » et le « Mois du Film Documentaire » rentrent dans ce dispositif et ont été subventionnés par la DRAC Occitanie.

Développer des synergies au service de la culture pour chacun

Partir en livre

La médiathèque départementale est partenaire de « Partir en livre », manifestation nationale, gratuite, populaire et festive : le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire.
La médiathèque départementale s'est associée à la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave et à l'Abbaye de Belleperche afin de proposer des ateliers créatifs aux enfants au mois de juillet.

Projections Espace des Augustins

La médiathèque départementale collabore avec l'Espace des Augustins pour développer la politique culturelle de proximité et propose des projections de sélections cinématographiques en entrée libre.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Un tourisme durable et responsable

La valorisation des patrimoines

Le Département promeut à travers son schéma de développement touristique la création de nouvelles offres touristiques, axées sur la découverte du territoire, son histoire, ses patrimoines.
Dans ce cadre, il porte l'opération de valorisation du site de la pente d'eau de Montech. Le centre et le parcours d'interprétation dédié à l'histoire et aux techniques de la Pente d'eau ont été inaugurés en Septembre 2021 et la promotion de ce nouveau site a été portée par Tarn-et-Garonne Tourisme.
Le Département porte également le projet de valorisation patrimoniale autour de l'itinéraire Saint Jacques de Compostelle. Il investit dans l'aménagement de haltes pédestres, qui proposent une découverte thématique des richesses patrimoniales des sites traversés. Les panneaux ont été posés à partir d'Octobre 2021.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le Département soutient le développement du label Tourisme et handicap en mobilisant des moyens d'animation au sein de l'agence Tarn-et-Garonne Tourisme.

La promotion du slow tourisme

Le Département promeut, à travers Tarn-et-Garonne Tourisme, des filières touristiques respectueuses de l'environnement et des territoires et s'appuie sur l'itinérance douce.
Dans ce cadre, la structuration des activités de pleine nature permet une montée en gamme de l'offre, avec notamment l'accompagnement des Communautés des Communes pour la gestion de leurs itinéraires de randonnée, la coordination de la Route Européenne d'Artagnan (route équestre certifiée en Mai 2021 « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe ») et la création de nouvelles boucles vélos.

L'accompagnement au Fonds tourisme Durable de l'ADEME

Tarn-et-Garonne Tourisme accompagne la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour le suivi des prestataires engagés dans un plan d'actions en faveur du développement durable.

L'accompagnement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Tarn-et-Garonne Tourisme s'est engagé, à partir de septembre 2021, dans une démarche RSE en élaborant collectivement un plan d'actions en fonction des priorités du service.

La formation « Acteur de la Transition du tourisme » avec le CRT

Dans le cadre du déploiement d'un programme opérationnel de tourisme durable, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL) a initié un cycle de formations destiné aux organismes gestionnaires de destination (OGD) de la Région. Un référent tourisme durable au sein de Tarn-et-Garonne Tourisme suit cette formation à partir de novembre 2021.

Le Nouveau format du Club des Sites

Face aux enjeux environnementaux liés au développement durable et afin de lui apporter une dynamique nouvelle, Tarn-et-Garonne Tourisme a décidé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour le Club des Sites en 2022. Elle comprend notamment la suppression des flyers pour chaque membres et la numérisation des outils de promotion.

La solidarité territoriale

Combattre les inégalités territoriales

Le Département combat les inégalités territoriales en mobilisant des moyens financiers autour des projets d'investissements portés par les collectivités locales, communes et communautés de communes et ce dans plusieurs domaines : équipements publics, culturels, sportifs, associatifs, aménagement de village, restauration de patrimoines, voirie, ouvrages d'art.

Accompagner les collectivités locales

Le Département accompagne les collectivités locales dans le montage et le suivi de leurs projets d'investissement à travers une ingénierie gratuite déployée par sa régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Maintenir l'accessibilité aux services publics

Le Département s'engage dans le maintien des services aux publics en pilotant, aux côtés de la préfecture, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics 2018/2023.
Il agit notamment en faveur de l'accès aux soins en luttant contre la baisse de la démographie médicale et en renforçant l'attractivité médicale des territoires. Il soutient aussi le déploiement et la qualification des maisons France Services qui assurent, en milieu rural, la mission d'accompagner tous les publics dans leurs démarches administratives. Il participe aussi au financement de l'aménagement numérique et favorise ainsi l'accès de tous les citoyens à une bonne couverture mobile et numérique.
Le département a poursuivi en 2021 son schéma de développement de l'inclusion numérique. Il permet de développer les compétences des citoyens en matière de numérique. Son objectif est de faire reculer en Tarn-et-Garonne le phénomène d'illectronisme qui augmente, en lien avec la dématérialisation systématique de toutes les procédures administratives.

La direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines mène plusieurs actions notamment dans le cadre de la formation de ses agents, le développement du travail à distance ou les économies de matériel, qui répondent directement aux enjeux du développement durable.

Les économies de fournitures

La poursuite de la dématérialisation des documents et états paramétrables, la consultation numérique ainsi que les éditions réduites au strict minimum permettent d'économiser au sein de la Direction des ressources humaines plus d'une douzaine de ramettes de papier A4, soit plus de 6 000 feuilles, réduisant aussi à terme leur coût de stockage.

La formation des agents

Dans le cadre des formations organisées en dehors des sites du Conseil départemental, la Direction des ressources humaines favorise le covoiturage via une majoration du remboursement des frais kilométriques par rapport à un déplacement individuel. Elle encourage également l'accroissement du volume des formations à distance.
La Direction des ressources humaines a mis en place un cycle de formation « Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités » (DPA-PC) qui s'inscrit dans le plan pauvreté suivi par le Pôle des Solidarités Humaines.
Cette action s'intègre dans un volet de « l'épanouissement de tous les êtres humains », composante du développement durable, dans la mesure où elle s'adresse aux travailleurs sociaux (pour eux-mêmes) et pour une meilleure prise en charge des usagers.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

PRESERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

L'eau potable

Plus de 20 millions de m³ d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.
Le Département aide financièrement les collectivités pour mettre aux normes des usines et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.
Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :
- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégies en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion, la réhabilitation de réseaux,
- Soutien financier aux procédures de protection des captages d'eau potable.

Chiffres clés

8 000 km de réseaux
23 % de pertes sur les réseaux
40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée.
Mettre en place un observatoire de l'eau et développer les missions d'animation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.
À noter qu'en 2022, afin de compenser partiellement les hausses importantes du coût des matières premières et des énergies rencontrées sur les chantiers d'eau potable et d'assainissement, le Département a rehaussé ses plafonds d'intervention auprès des collectivités.

L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées qui, avant de retourner dans le milieu naturel, sont traitées soit par l'une des 139 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes.

Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 45 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance aux Traitements des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.
Le Conseil départemental est également signataire de la charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique et son expertise aux collectivités pour les aider dans le cadre :
- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise ainsi chaque année près de 260 visites sur l'ensemble des stations d'épuration.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'accroissement ou d'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration.

Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur,
- Accompagner les collectivités dans leurs choix techniques, en conciliant contraintes économiques et sobriété énergétique (par exemple, en conseillant aux petites collectivités des filières rustiques, sans consommation d'énergie et à l'exploitation simple, comme les filtres plantés de roseaux).

Dans un contexte d'évolution de la réglementation nationale pouvant restreindre l'épandage des fertilisants d'origine organique, le Département a lancé, en cours d'année 2022, une étude prospective sur le devenir des boues de stations d'épuration et des matières de vidange. L'objectif est de proposer un schéma de gestion des déchets issus de l'assainissement qui soit cohérent et bien adapté à l'échelle de chaque secteur du territoire départemental.

Perspectives

Poursuite les subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif, ainsi que l'accompagnement technique.

Les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil départemental participe pleinement à l'essor des activités de pleine nature en permettant la découverte du patrimoine naturel tarn-et-garonnais.

Sites d'intérêt départemental

Le Conseil départemental est engagé sur 7 sites d'intérêt départemental à savoir :

- sur le corridor garonnais : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech, et le site dit « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, en rive droite du plan d'eau.
- sur 2 espaces lacustres : le lac du Tordre à Léojac/Génébrières et le lac du Gouyre à Vaïssac/Puygaillard-de-Quercy
- sur un site caussenard : « les Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val

Chacun de ces ENS bénéficie d'un plan de gestion, document de référence qui, sur la base d'un diagnostic écologique, permet de mettre en œuvre des actions adaptées sur une période donnée (quinquennale voire décennale). Les actions prévues dans ces plans de gestion sont de plusieurs natures : maintien ou création de mosaïques de milieux (plantations de haies champêtres, de boisements, gestion de milieux ouverts par de la fauche ou de l'éco-pâturage), installation d'une signalétique pédagogique, installation de petits aménagements pour faciliter l'accueil du public, organisation d'animations pour le grand public ou les scolaires...

Parmi les actions significatives réalisées en 2022, sont à noter :

- la plantation de 5 ha de boisements multi-espèces (sites de l'Espinassié et du « Pont de Bioule »), ce qui équivaut à 2 300 arbres environ. Les sujets ont été choisis pour correspondre au mieux aux spécificités des terrains et aux conditions climatiques des territoires (plants labellisés « végétal local » ou « matériel forestier de reproduction »),
- la plantation de 10 ha en agroforesterie (site de l'Espinassié). Plus de 700 arbres, dont une centaine greffée de variétés anciennes pour créer un conservatoire d'espèces, ont été plantés. Une quarantaine de sujets seront également taillés selon des techniques de culture ancestrale (arbres têtards ou trognes). Les interlignes seront maintenus en prairie de fauche ou ensemencés en plantes messicoles et mellifères,
- la plantation de 450 mètres linéaires de haies champêtres,
- l'installation d'un éco-pâturage sur 2 ha au « Pont de Bioule » et de 3 ha à l'île de Labreille,
- la pose d'un platelage sur le bras-mort restauré du site de l'Espinassié,
- l'ouverture d'un sentier en rive droite du lac du Gouyre (1,5 km environ),
- la rédaction du 1er plan de gestion du site « les Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val,
- la rédaction du 2ème plan de gestion l'île de Labreille.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

À noter, enfin, la mise en ligne d'un site Internet dédié permettant, notamment la mise en lumière du réseau des ENS, de donner des indications sur les paysages et zones humides du Tarn-et-Garonne, d'informer sur les animations proposées et de présenter les structures partenaires.

Sites d'intérêt local

Le Conseil départemental a apporté une aide financière :
- à la rédaction de plans de gestions sur des sites labellisés ENS et gérés par des maîtres d'ouvrage locaux : le vallon de Gasques et l'île de Nègrepelisse,
- à l'installation d'un sentier d'interprétation au cirque de Labarthe à Caylus.

Perspectives

ENS sous maîtrise d'ouvrage départementale :
- Mise en œuvre du plan de gestion du site « les Caussadeze » à Saint-Antonin-Noble-Val,
- Installation d'un sentier d'interprétation sur l'île de Labreille : il s'agit de créer un itinéraire jalonné d'une signalétique pédagogique et ludique pour tous les visiteurs,
- Poursuite et finalisation de sentiers autour des 2 lacs du Gouyre et du Tordre (avec mise en place d'une passerelle sur la digue secondaire),
- Mise en place d'un éco-pâturage sur le site de l'Espinassié et le lac du Tordre,
- Rédaction du 3ème plan de gestion du site de l'Espinassié.

ENS sous maîtrise d'ouvrage locale :
- Mise en œuvre des plans de gestion : vallon de Gasques et île de Nègrepelisse,
- Poursuite de la valorisation du cirque de Labarthe à Caylus et des 2 zones humides gérées par le Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) à Beaumont-de-Lomagne et Larrazet.

En matière de valorisation des ENS, le Conseil départemental prévoit de consolider les animations assurées par les partenaires associatifs (CPIE Quercy-Garonne, Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne,…).

Le soutien des étiages et la gestion des barrages

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou consécutifs à un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été.

Afin de résorber le déficit en eau à l'étiage, le Département finance les déstockages à partir de retenues hydroélectriques, situées dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn. Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :
- retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m^3,
- retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m^3,
- retenue du Thérondel, d'une capacité de 0,8 million de m^3,
- plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m^3,
- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m^3, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m^3 sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures.
Afin de mieux mobiliser l'eau provenant des retenues hydroélectriques, le Conseil départemental a signé un protocole de coopération pour la gestion coordonnée de ces ressources entre les bassins de la Garonne, de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot. Il participe aussi à une réflexion pour mobiliser des volumes supplémentaires pour la Garonne, à partir de retenues hydroélectriques.
De plus, il poursuit son accompagnement sur l'étude menée sur le bassin du Lemboulas visant à l'optimisation des retenues collinaires existantes.
Il s'est associé aux Départements du Tarn et du Lot pour créer en 2022 une association interdépartementale pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin Tarn Aveyron. Il s'agira de définir des stratégies visant à préserver au mieux tous les usages et d'optimiser les lâchures.
Il envisage de participer à la recapitalisation de la CACG, laquelle poursuit divers objet dont notamment le développement des énergies renouvelables, le développement d'outils de gestion et d'ingénierie pour un pilotage optimisée de la ressource en eau.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Perspectives

Sur le barrage de Saint-Géraud, dans le cadre de l'opération de rehausse de l'ouvrage, le dossier d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de l'État en mai 2022. Différents échanges sont encore en cours avec les interlocuteurs locaux, régionaux et nationaux. La finalisation des études de conception, notamment l'établissement du dossier de consultation des entreprises, reprendra dès l'aboutissement de ce dossier administratif.

Sur les barrages départementaux, la télégestion mise en œuvre sur les ouvrages depuis fin 2021 a permis d'assurer un suivi au plus juste des différents indicateurs techniques pendant l'étiage très sévère de 2022. Grâce au pilotage à distance et à la connaissance en temps réel du comportement des retenues, le Conseil départemental a pu anticiper les problématiques quantitatives liées au soutien d'étiage sur les bassins versants réalimentés.

L'année 2023 sera mise à profit pour effectuer différents travaux de mise aux normes réglementaires. De nouveaux indicateurs techniques seront aussi mis en œuvre.

L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 926 zones humides pour une superficie concernée de 3 642 ha. La superficie moyenne d'une zone humide en Tarn-et-Garonne est de 1,24 ha.
Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement.
Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :
- accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- évolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

La préservation des rivières

Le Conseil départemental accompagne techniquement et financièrement les structures gestionnaires de cours d'eau dans leurs études et travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des rivières, dans l'objectif d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.
Le SATESE apporte conseil et appui technique à l'ensemble des collectivités compétentes du territoire, et plus particulièrement à leurs techniciens rivières, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans pluriannuels de gestion des cours d'eau, en mettant à leur disposition des outils facilitant les diagnostics de rivière, et en participant à la structuration de la compétence GEMAPI sur le département.
La Direction de l'Agriculture et de l'Environnement est en charge de la gestion des subventions pour les études et travaux réalisées par ces collectivités.

Suivant ce même objectif et en complément des réseaux de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département a également développé des réseaux de mesures et de suivis :
- suivi de la qualité de l'eau des rivières (réseau qui répond à des enjeux plus locaux),
- un réseau de mesures des débits,
- un réseau de suivi de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.
Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable. Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturales innovantes et plus respectueuses de l'environnement. Pour ce faire, la collectivité a consacré une enveloppe de 260 000 € pour soutenir les organismes qui les mettent en œuvre.

Ainsi, il reste en 2022 un partenaire financier incontournable de :
- la Chambre d'Agriculture, qui propose notamment des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur, ainsi qu'un accompagnement pour la certification haute valeur environnementale (HVE),
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturales à coût mutualisé ainsi qu'un accompagnement technique au titre duquel l'aide du Département s'est vue bonifiée,
- l'ADEAR, qui poursuit un programme pluriannuel engagé en 2020 pour 3 ans afin de développer les démarches individuelles et collectives de préservation de la biodiversité en milieu rural,
- l'AOP Chasselas de Moissac, dans le cadre d'une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale et de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- le Cefel, dans le cadre de ses programmes d'innovation technique en faveur de pratiques plus vertueuses,
- l'association Campagnes vivantes 82, qui promeut la plantation et la régénération naturelle assistée de haies champêtres,
- la section apicole de l'ALMA, qui aide les apiculteurs à lutter efficacement contre le frelon asiatique et le varroa, parasite de l'abeille qui cause de lourdes pertes dans les ruches.

En aidant ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble du monde agricole pour l'accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

Aider au maintien des producteurs et des productions locales

Le Conseil départemental a maintenu ses interventions visant à aider au développement et au maintien des exploitations sur le territoire, en complémentarité avec ses objectifs en matière de développement de l'approvisionnement local et en produits de qualité de la restauration collective. Il propose ainsi des aides aux investissements directement liés à la vente directe en circuit court des productions, ainsi que des aides à l'acquisition de petit matériel pour les nouveaux installés en agriculture.

Afin d'aider les producteurs de fruits durement touchés par deux épisodes de gelées d'ampleur et d'intensité historique en avril 2021 et avril 2022, le Conseil départemental a reconduit son fonds de soutien exceptionnel, en complément de celui de l'État. Ainsi, aux 1 053 750 € versés en 2021 à 486 bénéficiaires, s'ajoute une enveloppe complémentaire de 1 000 000 € qui permettra d'aider les producteurs sinistrés en 2022.

Le Public labos Tarn-et-Garonne : un laboratoire performant

Public labos Tarn-et-Garonne est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale.
Il complète l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans les domaines de :
- la santé animale (santé publique vétérinaire),
- la sécurité alimentaire,

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

- la surveillance de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech,
- la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement.

Un outil reconnu et performant

Le laboratoire est accrédité par le COFRAC essais n°1-6850, dans tous les domaines de la sécurité sanitaire (santé animale, hygiène alimentaire et environnement).
Véritable outil technique impliqué dans les situations de crise sanitaire, il est régulièrement sollicité par des organismes départementaux (DDCSPP, Préfecture, DDT, chambre d'agriculture, ALMA, CLI de Golfech...) et par des organismes d'état (ministères, IRSN, ASN…), sur l'ensemble de ses domaines de compétences.

Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).
Le laboratoire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole par :
- la qualification des cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- la réalisation des diagnostics vétérinaires,
- la réalisation des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

Depuis 2018 il a renforcé, en étroite collaboration avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA), les actions en matière de biosécurité dans les élevages. Elles visent la réduction des risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez les animaux, comme les palmipèdes et les bovins.

Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :
- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- vérifiant la potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes,
- recherchant la radioactivité d'origine industrielle dans les aliments (environnement et industries).

Il assiste les professionnels mettant sur le marché des denrées alimentaires en :
- les aidant dans le choix de leurs autocontrôles d'analyses,
- leur donnant des conseils de prévention dans leur process,
- proposant des solutions en cas d'analyses non satisfaisantes,
- réalisant des formations professionnelles et des diagnostics hygiène.

Enfin, le laboratoire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix et l'équilibre de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le laboratoire contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :
- les analyses physico-chimiques des eaux de rivières du département prélevées par le SATESE dans le cadre d'un réseau de suivi,
- depuis 2019, les prélèvements et analyses nécessaires à la détermination de la qualité des eaux de rivières par les indices biotiques,
- les analyses physico-chimiques des effluents de station d'épuration prélevés par le laboratoire ou par le SATESE,
- le contrôle ou la validation de l'autosurveillance des rejets aqueux des industriels,
- des prélèvements et analyses des eaux destinées à la consommation humaine afin de vérifier la salubrité de l'eau de distribution publique, mais aussi d'eau chaude sanitaire et de tours aéroréfrigérantes afin d'évaluer le risque légionelles,
- une surveillance de la qualité des eaux (radioactivité) dans l'environnement autour de la centrale de Golfech et dans les eaux potables du département.

Le laboratoire est de plus reconnu par le COFRAC pour réaliser les prélèvements d'invertébrés aquatiques et la détermination de listes faunistiques, ayant pour finalité d'établir un indice permettant de caractériser l'état écologique d'un cours d'eau.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Environnement et qualité de l'air

Le laboratoire réalise une surveillance permanente de la radioactivité de l'air à Montauban, Valence-d'Agen et Agen. D'autre part, il a développé la compétence de pose de capteurs de surveillance de l'air dans les salles de classe des collèges et dans les crèches..

Laboratoire et éco-gestes

Le laboratoire s'est engagé dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets (papiers, chimiques, biologiques, radiobiologiques, piles...) qui sont remis à des filières de traitements adaptées. Ainsi, le laboratoire mène des actions simples :

- limitation des impressions (recto-verso, réutilisation de brouillons) et usage de papier recyclé,
- suppression des gobelets et des capsules de café au profit des tasses et cafetière à filtres,
- limitation de la consommation de carburant (formations sur site, réunions par viso-conférence, covoiturage, optimisation des tournées de prélèvements, formation à la conduite économe),
- limitation de la consommation électrique (extinction des appareils électriques non essentiels, entretien régulier des réfrigérateurs et congélateurs).

Une mobilité plus sobre en carbone

Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément aux articles R2172-35 à 38 du code de la commande publique, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Conseil départemental dispose ainsi depuis 2019 d'une flotte de 9 véhicules électriques, et met à la disposition des agents 5 bornes de recharge installées au niveau des bâtiments départementaux.

Développement des itinéraires cyclables

En 2020, le dernier tronçon de la vélo voie verte entre Orgueil et la limite du département de la Haute-Garonne a été mis en service. Ainsi, la vélo voie verte de la vallée du Tarn se développe sur 14 km dans le département du Tarn-et-Garonne, entre Bressols et Nohic. Sur les 10 premiers mois de 2021, près de 25 500 passages de vélos ont été recensés au niveau de Bressols.

Sur la vélo voie verte du canal des deux mers (67,8 km entre Pompignan et Lamagistère), 90 000 passages de vélos ont été recensés entre janvier et octobre 2021 entre Castelsarrasin et Moissac, en augmentation de 6,9 % par rapport à la même période de 2020, avec un pic de près de 14 500 passages au mois d'août.

Sur la vélo voie verte du canal de Montech (11,6 km entre Montech et Port-Canal à Montauban), 60 500 passages de vélos ont été recensés sur les 10 premiers mois de 2021 au niveau de Montauban, en augmentation de 15 % par rapport à la même période de 2020.

La véloroute vallée et gorges de l'Aveyron, entre Montauban et Laguépie sur 80 km de voies secondaires balisées complète le réseau des voies affectées aux circulations douces aménagées et valorisées par le Département.

Enfin, le Département travaille actuellement à la définition du tracé de la véloroute V87 entre Montech et la limite du département du Lot.

Le timbre vert : plus respectueux de la planète et moins émetteur de gaz à effets de serre

Le service Courrier a généralisé l'envoi du courrier urgent en tarif « lettre verte » plutôt qu'en « lettre prioritaire ». La lettre verte, distribuée en 48h, est économique et respectueuse de l'environnement, n'étant pas expédiée en avion (sauf Corse et outremer). Elle émet donc moins de CO2 que la lettre prioritaire.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche comprend des mesures qui tendent à valoriser les productions agricoles locales et à favoriser l'approvisionnement en circuits courts et la consommation de denrées alimentaires de qualité. Il s'agit de maintenir les exploitations agricoles, de développer des filières, mais aussi de limiter l'impact environnemental lié à leur consommation (saisonnalité des produits) et aux transport. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Un plan d'action ciblé

La direction des collèges, la direction de l'agriculture et de l'environnement, le service de la commande publique, le GIP Public labos, Tarn-et-Garonne Tourisme, le pôle des solidarités humaines et la direction de la communication travaillent ensemble sur la réalisation sont impliqués sur différentes actions.
Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Près de 1,3 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires de Tarn-et-Garonne.
Une convention de participation financière pour l'approvisionnement local et de qualité dans les cantines des collèges publics de Tarn-et-Garonne a été signée par l'ensemble des collèges qui s'engagent ainsi sur des achats de produits de qualité.

Pour 2022, les actions notables sont les suivantes :
- déploiement du logiciel Easylis dans les collèges, opérationnel pour la rentrée 2022,
- participation à une action test avec la chambre d'agriculture pour la création d'une plateforme approvisionnement, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial porté par la Chambre d'agriculture,
- réflexion auprès des associations caritatives du Tarn-et-Garonne pour la création d'une légumerie, promotion via l'agence « Tarn-et-Garonne tourisme » des produits locaux par une mise en valeur des producteurs, des spécialités et des restaurateurs,
- accompagnement de l'abattoir de Montauban dans l'objectif de consolider on fonctionnement,
- renouvellement des marchés de denrées alimentaires pour les services du Département : restaurant universitaire, base de loisirs de Saint-Nicolas et Hôtel du Département, avec l'objectif d'intégrer les préoccupations environnementales dans ce type d'achat. Ainsi, un important travail a été effectué en matière :
- de redéfinition des besoins, lesquels intègrent des produits qualitatifs et notamment Bio afin de répondre aux exigences de la loi Egalim,
- d'allotissement afin d'améliorer l'accès des producteurs ou des petits fournisseurs à ces marchés,
- de durée des marchés fixée à 3 ans afin de permettre une remise en concurrence régulière,
- des modalités de révision adaptées à la conjoncture économique spécifique afin de pas pénaliser les titulaires,
- une pondération des critères de jugement des offres favorisant la valeur technique des offres (70 %),
- l'intégration de la performance environnementale dans l'analyse de la valeur technique avec prise en compte des circuits courts.

Au total, sur 26 marchés, 14 ont été attribués à des PME locales, proposant des produits SIQO (Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine) ou Bio.

Perspectives

Un travail approfondi sera mené sur l'éducation au goût, le gaspillage alimentaire et le traitement des biodéchets.

La dématérialisation des procédures

Gage d'efficacité et de réduction des coûts, la dématérialisation des process s'accompagne également d'un fort impact en matière environnementale.

La dématérialisation des procédures de marchés publics

La dématérialisation des procédures de marchés publics
Depuis le 1er octobre 2018, la passation des marchés publics est intégralement dématérialisée. La dématérialisation des marchés publics est aujourd'hui bien intégrée par les entreprises et les services.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Ainsi, du 1er novembre 2021 au 15 septembre 2022, ce sont :
- 71 consultations qui ont été publiées sur le nouveau profil acheteur,
- 1 727 dossiers de consultation retirés par les entreprises,
- 297 offres électroniques reçues par la collectivité.

De nombreux avantages sont liées à la dématérialisation : réduction des impressions, diminution des déplacements des entreprises, disparition des coûts d'affranchissement, réduction du temps de traitement, sécurisation des procédures, libération des espaces d'archivage.
Progressivement, la dématérialisation s'étend à toutes les étapes des procédures et notamment dans l'exécution des marchés ; la passation des avenants est désormais dématérialisée.
Enfin, depuis le 1er janvier 2022, la création des marchés dans le logiciel financier est réalisée automatiquement grâce à une interface informatique, laquelle évite la re-saisie des informations et le risque d'erreurs.

Perspectives
La mise en place d'un système d'archivage électronique afin de garantir et sécuriser la conservation des documents dématérialisés.

La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité
Depuis le mois d'avril 2019, le Département s'est engagé dans la dématérialisation des actes au contrôle de légalité.
Ainsi du 1er novembre 2021 au 15 septembre 2022, 165 actes ont été transmis au contrôle de légalité via le dispositif de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, supprimant ainsi les copies nécessaires à l'exercice de ce contrôle et les déplacements à la Préfecture.

La dématérialisation de la chaîne comptable
La dématérialisation de la chaîne comptable a débuté en 2017 par la réception de factures électroniques via le portail « CHORUS PRO ».
Également facteur de réduction des impressions, la dématérialisation de l'ensemble des factures est complète au 1er janvier 2020, date à laquelle toutes les entreprises sont soumises à son utilisation.
La dématérialisation concernera progressivement les autres pièces justificatives.

Une politique d'achats responsables

La commande publique est un levier important pour effectuer des achats responsables, quels que soient les secteurs.

Parc de véhicules et vélos
Afin d'encourager les mobilités douces, le département met à la disposition de ses agents 4 vélos à assistance électrique pour effectuer leur trajet sur de courtes distances.
Les véhicules mis à la réforme ne sont pas envoyés à la casse mais sont systématiquement revendus, soit pour les pièces détachées, soit à des petites collectivités dans lesquelles ils entament une seconde carrière.

Achats de papier
Depuis le nouveau marché de fournitures de bureau, 100 % du papier utilisé par la collectivité est issu du recyclage.

Mobiliers
Les mobiliers, qu'ils soient en bon état ou non, sont récupérés par la société Valdélia, qui est un éco-organisme chargé de les insérer dans les filières de recyclage.

Nettoyage des locaux
Des nettoyeurs vapeur haute pression ont été mis en service pour le nettoyage des locaux. Ils permettent une désinfection des surfaces, sans produits chimiques ; c'est pourquoi ils sont efficaces sur les virus et bactéries sans être nocifs pour les agents ou l'environnement.

Masques
La collectivité utilise de grandes quantités de masques jetables pour protéger les agents de la pandémie de COVID. Ces masques sont récupérés pour pouvoir être envoyés à l'entreprise Plaxtil (Châtellerault) qui a développé un procédé permettant de les recycler.

Les fournitures
Le Département intègre, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, des fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie, fournitures de bureau...).
Il demande aux candidats, lorsque cela est possible, l'obtention de produits écolabellisés et/ou écologiques, recyclés, bio-sourcés ou up-

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages sont également ajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.
Le Département utilise également la possibilité offerte par le code de la commande publique de « réserver » des marchés à des entreprises adaptées ou d'insertion professionnelle.
C'est notamment le cas pour le marché de fourniture de pain et viennoiseries de la base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave attribué à une entreprise d'insertion par le travail et le marché de fourniture de sacs poubelle de 30 et 50 litres attribué à un ESAT.

En application des dispositions de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire dite « loi AGEC », certains marchés prennent désormais en compte dans le jugement des offres, le pourcentage de matière issue du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Par exemple, le marché d'achat ou de location de bâtiments modulaires dans lequel les bâtiments comportent 62 % de matériaux recyclés. Les performances atteintes dans les domaines concernés par la loi AGEC feront l'objet d'une publication annuelle.

Les travaux

3 types de mécanismes sont régulièrement mis en œuvre dans les marchés de travaux :
- l'intégration de clauses d'exécution environnementale directement dans les cahiers des charges (les titulaires sont ainsi obligés de respecter ces prescriptions environnementales lors de l'exécution de leur marché),
- l'intégration de sous-critère d'analyse de la valeur technique, relatif à la qualité environnementale de l'offre ; dans ce cas une offre apportant une meilleure garantie environnementale obtiendra une meilleure note technique (c'est notamment le cas des marchés de voirie, lesquels comportent systématiquement un sous critère de la valeur technique relatif aux mesures prises par les entreprises en faveur du développement durable),
- l'insertion d'un critère relatif à la performance de l'offre en matière de protection de l'environnement (15 % pour le marché de distribution du magazine départemental).

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie et les bâtiments :
- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 50 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

Réduction et valorisation des déchets

Les bureaux de l'Hôtel du Département qui accueillent plus de 340 agents, sont équipés de poubelles de tri du papier et du carton, qui font ensuite l'objet d'un ramassage sélectif.
S'y ajoute le processus de dématérialisation qui concerne notamment les pièces administratives dans le domaine des finances, des ressources humaines, de la comptabilité et de la commande publique ainsi que dans la gestion des subventions aux tiers.
Ces nouvelles pratiques ont un effet direct sur la consommation de papier par la collectivité : elle a baissé de 25 % entre 2017 et 2018 (or publications commandées auprès de prestataires) ; de 8,94 à 6,85 tonnes.
Conformément à la réglementation et selon le principe de la responsabilité élargie du producteur, les déchets informatiques (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont collectés par les distributeurs pour être spécifiquement retraités.
Le nouveau marché de location de structure modulaires a intégré dans ses prescriptions pour les bâtiments achetés, un minimum de 20 % de matériaux réutilisés ; le titulaire du marché affiche un taux de 62 %.

Enfin, le Conseil départemental soutient fortement le Syndicat Départemental des Déchets qui a engagé en 2022 une double réflexion :
- un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- une stratégie à développer pour la gestion des biodéchets.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître.
Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables.
Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

La Direction de l'immobilier

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 113 bâtiments départementaux, 45 bâtiments en location, soit un total de 259 890 m² répartis sur différents sites.
Elle a pour objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.
Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.
La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), des actions de rénovation thermique des bâtiments accompagnent les travaux lourds réalisés sur ces bâtiments.

La rénovation des bâtiments

La Direction de l'immobilier réalise des travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, maisons des solidarités, bâtiments culturels, gendarmeries, centre universitaire, etc.), comme :
- le remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,
- des études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- l'isolation de bâtiments par l'extérieur,
- la réfection de menuiseries par du double vitrage,
- l'isolation de combles,
- l'installation de brises soleil,
- le raccordement de bâtiments aux réseaux de chaleur urbains,
- le remplacement des anciens éclairages de bâtiments par des solutions plus performantes et économes.

Les projets emblématiques sur l'année 2022 sont :
- la réfection de la toiture du collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide-Saint-Pierre, avec la mise en place d'une isolation sur toute la surface des combles,
- le projet de raccordement de la gendarmerie de Lafrançaise au réseau de chaleur communal,
- le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Montauban de la MDS de Montauban 13 rue Labat, du Centre technique départemental et du collège Ingres,
- le lancement du projet de remplacement du chauffage électrique du collège de Nègrepelisse par une chaufferie au bois,
- le remplacement d'éclairage de gymnases par des luminaires à LED (salle de gymnastique de Nègrepelisse, gymnase Flamens à Castelsarrasin),
- l'étude de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du collège de Caussade avec la SCIC Midi Quercy Énergies citoyennes.

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

L'entretien des chaussées

L"entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers.
Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre si les possibilités techniques le permettent. En effet, cette technique de retraitement de la chaussée en place à l'émulsion de bitume permet, par rapport à une méthode traditionnelle d'apport de matériaux nobles, de diminuer la production de gaz à effet de serre de plus de 30 %.
Le Département encourage l'innovation dans le cadre des techniques routières par le biais de chantiers expérimentaux conduits en partenariat avec les entreprises du secteur. En 2022, deux opérations spécifiques ont été mises en œuvre l'une concernant le retraitement en place de chaussée à faible trafic et l'autre relative à l'utilisation de liant végétal.

La biodiversité préservée dans le cadre de l'amélioration du patrimoine d'ouvrages d'art

91 % des 1 078 ponts que compte le Tarn-et-Garonne franchissent des cours d'eau. Ces fossés, ruisseaux, rivières, canaux ou fleuves, constituent des milieux naturels riches en biodiversité préservés par les services du Département.
La programmation des travaux prend en compte les spécificités des milieux naturels notamment en matière de migration des espèces piscicoles et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris). Une concertation est menée en lien avec

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

les services de l'État et de l'office français de la biodiversité.
Les techniques de réparation, les moyens d'accès, les dispositifs de recueil des poussières sont définis en prenant en compte les enjeux environnementaux. Des actions spécifiques de tri et de valorisation des déchets sont mises en œuvre. Des attentions particulières sont portées au bétonnage, aux mises en peinture et au nettoyage des matériels.
L'ensemble de ces actions peut représenter entre 5 et 10 % du coût des travaux.

Une politique de fauchage raisonné

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :
- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une largeur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition d'une machine a brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn et Garonne. Près de 12 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre est un organisme vivant qui nécessite un entretien et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers, qui conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.
Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tout les arbres abattus par des replantations.
En 2022, la collectivité a replanté 246 arbres tiges en alignement, 84 baliveaux et 317 végétaux pour création de haies mellifères sur des délaissés routiers ou aires de repos sur 14 sites différents. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

Des marchés publics adaptés

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :
- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 50% des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 40 % de matériaux recyclés en couche de roulement et supérieur à 40 % en sous-couche.

Un éclairage routier économe

Le Département équipe systématiquement l'ensemble de ses nouveaux carrefours avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible. Les luminaires sont équipés d'un système permettant de réduire leur intensité de 30 % à 70 % avec une adaptation selon les aménagements, entre 23h et 5h du matin.

Une modernisation de l'éclairage

Le Département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.
Deux études ont repensé l'éclairage du giratoire de Cayrac sur la route départementale 820 et le giratoire de Lavitarelle à Montech sur la RD 813. Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.
Ainsi, des luminaires LED à faible puissance ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h00 et 5h00 du matin.

Deux autres opérations de remplacement de lampes vétustes par des lampes à led sont réalisées sur l'éclairage de l'Ouvrage d'art de la RD 118 et du giratoire de la RD 813 / Pôle bio énergie.

Pour aller plus loin

Depuis 2013, 6 giratoires ont été équipés de capteurs de mouvement. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

Le giratoire est alors éclairé à 20 % de sa puissance, puis à 100 % au moment du passage du véhicule. Une fois celui-ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de l'éclairage redescend à 20 %.
Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter une baisse d'intensité dans le cas d'une panne de véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50 % par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.
L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et des opérations à venir.
Un programme de modernisation des dispositifs d'éclairage existants est poursuivi sur quelques équipements afin de limiter les consommations d'énergie par la mise en place de dispositif de type LED.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Créé par la loi de 1977 sur l'architecture, le CAUE de Tarn-et-Garonne a été créé en 1981. Financé par la taxe d'aménagement et par le Département, il a pour mission d'informer, de sensibiliser et de conseiller les habitants et les collectivités.
Grace à ce dispositif, il assure gratuitement la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère en toute neutralité et opère en tant que service public.
Ces missions se traduisent de la façon suivante :
- l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement à travers les études de programmation, de planification urbaine et paysagère.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :
- d'un conseil neutre et gratuit au public,
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, conférences, ballade urbaine etc.).

Le service public de la rénovation énergétique

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006, et fortement soutenu par le Conseil départemental, il a pour mission :
- la sensibilisation des habitants aux enjeu énergétique de leur logement,
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :
- d'un conseil neutre et gratuit au public (plus de 2000 contacts chaque année),
- d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

Suite à la suppression de l'espace info énergies (EIE) fin 2020, la construction d'un service public de la rénovation énergétique s'est opérée en 2021. Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne contribue au financement à hauteur de 30 %, et soutient le CAUE qui en est le chef de file. Sa mission est de contribuer à l'accompagnement des habitants dans leur parcours à la réhabilitation énergétique de leur logement, pour une qualité plus vertueuse en terme d'économie d'énergie et d'émission de CO_2.

Solidarité et attractivité territoriale

Le Conseil départemental soutient les projets des collectivités locales qui investissement pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics. A ce titre, les aides départementales sont bonifiées de 30 %.
Il finance aussi la création d'aires de covoiturage et la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le 27/12/2022
ID : 082-228200010-20221215-CD20221215_4-DE

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Novembre 2022